

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2007/001105**
n° de gestion : **1987B00040**
n° SIREN : **340 228 212 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 06/06/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CONSEILS ET EXPERTISE RHONE ALPES CERALP société anonyme à conseil d'administration

270 rue Jean Michel Savigny 69400 Villefranche-sur-saone -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 12/01/2007 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

1987B40
07/1105

= 5 JUIN 2007

CERALP

Société Anonyme

au capital de 150 000 euros

Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

340 228 212 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 JANVIER 2007**

L'an deux mil sept,

Le 12 Janvier,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société CERALP, société anonyme au capital de 150 000 euros, divisé en 3125 actions de 48 euros chacune, dont le siège est 270 rue Jean-Michel Savigny, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 270 rue Jean-Michel Savigny 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel POMERET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Sylvie BOIRON et Monsieur Franck RIGAUD, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Stéphanie GRESLE est désigné comme secrétaire.

Madame Marie-Thérèse PIEGAY, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente, excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3125 actions sur les 3125 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

E h S FT

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Frédéric THUROW, expert comptable – commissaire aux comptes, demeurant Les Perelles à 69480 – ANSE, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric THUROW, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

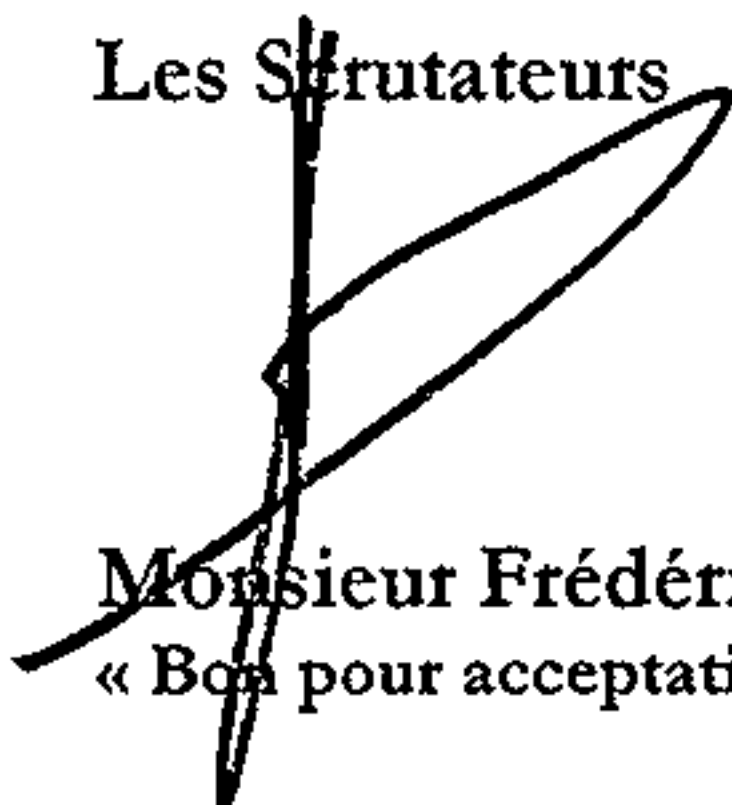
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

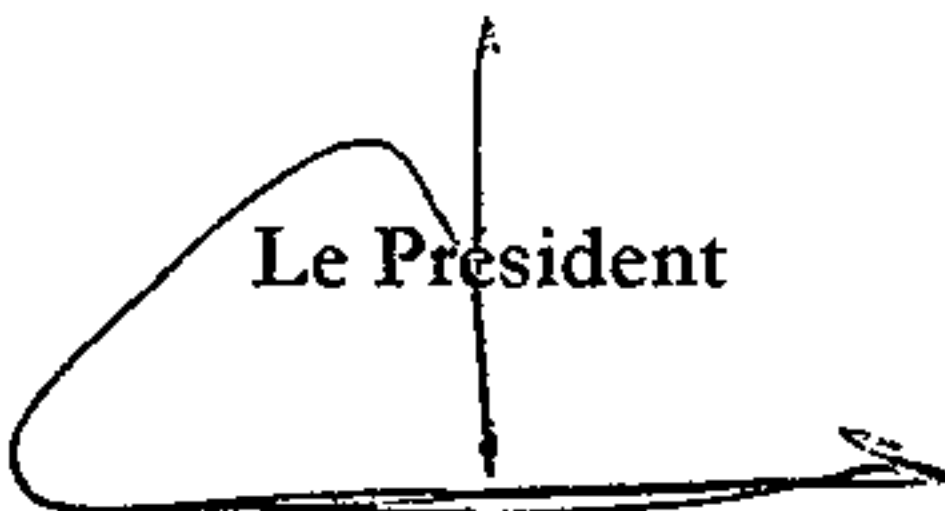


Monsieur Frédéric THUROW

« Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur » & signature

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur.

Le Président



Le Secrétaire



Copie certifiée conforme

